19 mai – Cinquième Dimanche de Pâques



Avec le beau temps, le retour des baptêmes et des mariages



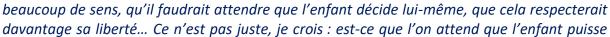
Bien sûr! Il y a aussi des baptêmes en hiver, mais, dès que le printemps se montre, les demandes se font plus nombreuses, et on peut le comprendre : la lumière, le soleil, le jardin en fleurs pour recevoir la famille... Pâques et sa Cinquantaine...

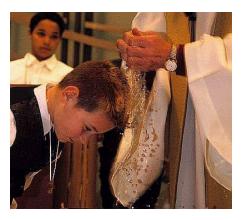
Et c'est toujours une joie que de donner la « vie de Dieu » à travers ces gestes si simples du baptême... Peut-être plus encore pour un prêtre : son engagement au célibat « pour

signifier le don de vous-mêmes au Christ Seigneur » (Rituel de l'Ordination, 1996, n°197) ne lui permet pas de devenir « père » au sens biologique, affectif du terme. Un prêtre s'y prépare durant le temps du séminaire, discerne avec son Evêque et finalement, si tel est l'appel de Dieu, donne son « oui » à l'Eglise ; il peut assumer cet état de vie sans soucis, mais, en donnant la Vie de Dieu dans ces gestes du baptême, le prêtre assure en quelque sorte une autre « paternité », spirituelle peut-on dire, même s'il n'est que l'instrument de notre unique Père, notre Dieu... Et cela peut devenir important dans sa vie : donner la Vie... Ainsi, célébrer le baptême d'un adulte (quelle joie pour moi cette année, lors de la Vigile pascale !), d'un enfant, d'un adolescent ou d'un bébé est toujours pour moi un moment d'émotion joyeuse et profonde...

Je me permets de rappeler que l'on peut recevoir le baptême à tout âge, qu'on n'est pas « en retard » parce qu'on n'a pas été baptisé bébé, mais qu'il s'agit simplement d'un autre appel de Dieu dans une autre situation de vie.

Cependant, il est vrai que, dans nos régions, le baptême des bébés reste encore le plus important en nombre. Parfois, certains disent que le baptême des bébés n'a pas





décider lui-même... de sa naissance?... Ou, plus prosaïquement, du type de nourriture que ses parents vont lui donner?... de l'école en laquelle ses parents vont l'inscrire?... du type de soins que ses parents vont lui permettre de recevoir?... Dans la vie, il y a des « choses » que d'autres décident pour nous et que l'on reçoit, et il y a des « choses » que l'on décide soi-même; parfois, arrivé à un âge plus mûr, on peut décider de ne pas poursuivre une de ces « choses » décidées par nos parents, c'est notre liberté, et nous pouvons alors

l'exercer... Cependant, je reste convaincu que, si des parents décident des « choses » pour leur enfant (nourriture, école, soins, sport... et la première et la plus importante : lui donner la vie...), c'est parce qu'ils estiment que ces « choses » sont bonnes, qu'elles valent la peine d'être vécues, qu'elles vont l'aider à grandir dans la vie, qu'elles peuvent participer à son bonheur... Des parents dignes de ce nom ne voudront jamais de mauvaises « choses » pour leur enfant ! Il en est de même avec le baptême. Des parents qui le demandent pour leur petit enfant, c'est parce qu'ils estiment que ce baptême qu'ils ont eux-mêmes reçu, est une « chose bonne », c'est pour cela qu'ils veulent l'offrir à leur enfant... Bien sûr ! L'enfant, devenu adulte, fera ses propres choix de déballer tous ces cadeaux de ses parents et de les vivre au quotidien, ou pas ; il en est de même pour le baptême qu'il aura reçu : le vivre au quotidien ou l'oublier, ce sera sa liberté... Mais ses parents auront accompli leur devoir : offrir à leur enfant ce qu'ils estiment le meilleur pour lui...

Mais il est vrai que, comparativement à la situation que j'ai connue autrefois (entre 80 et 120 baptêmes par an pour une population d'environ 10500 habitants, avec une année 152 baptêmes!), les baptêmes sont relativement peu nombreux dans le Doyenné de Leuze: 55 en 2018 pour une population d'environ 14000 habitants. Je vais essayer de comprendre pourquoi dans les mois qui viennent: population plus âgée? baisse de natalité? proposition des célébrations insuffisante ou mal répartie? information inadéquate? connaissance du baptême proposé par l'Eglise catholique?... La réflexion me permettra peut-être d'ajuster ce qui peut l'être afin de favoriser ce premier Sacrement du disciple du Christ dans notre unité pastorale. Je rappelle simplement ici que, outre les trois célébrations de baptême programmées chaque mois en après-midi (samedi ou dimanche) (voir notre site: http://www.doyennedeleuze.be/le-bapteme.html), il est toujours possible de demander le baptême lors de la Messe dominicale, moment privilégié pour vivre ce premier Sacrement d'Initiation chrétienne.

Les mariages réapparaissent aussi avec les beaux jours. Ils sont peu nombreux dans notre Doyenné: cinq seulement en préparation pour les onze clochers en cette année pastorale 2018-2019... Sans doute un Sacrement à redécouvrir par beaucoup de jeunes adultes...

Qui dit mariage et baptême, dit famille... Je vous laisse avec un bref extrait (n° 290) de l'Exhortation apostolique du Pape François, « La Joie de l'amour » : « ...La famille se



constitue ainsi comme sujet de l'action pastorale à travers l'annonce explicite de l'Évangile et l'héritage de multiples formes de témoignage : la solidarité envers les pauvres, l'ouverture à la diversité des personnes, la sauvegarde de la création, la solidarité morale et matérielle envers les autres familles surtout les plus nécessiteuses, l'engagement pour la promotion du bien commun, notamment par la transformation des structures sociales injustes, à partir du territoire où elle vit, en pratiquant les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle. Cela doit se situer dans le cadre de la conviction la plus belle des chrétiens : l'amour du Père qui nous soutient et nous promeut, manifesté dans le don total de Jésus Christ, vivant parmi nous, qui nous rend capables d'affronter ensemble toutes les tempêtes et toutes les étapes de la vie. De même, au cœur de chaque famille il faut faire retentir le kérygme, à temps et à contretemps, afin qu'il éclaire le chemin. Tous, nous devrions pouvoir dire, à partir de ce qui est vécu dans nos familles : « Nous avons reconnu l'amour que Dieu a pour nous » (1 Jn 4, 16)... » Bon dimanche!